

Des voix: Bravo!

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député était censé me poser une question difficile. Il ne s'attend tout de même pas, j'espère, que je sape la confiance des Canadiens envers le commissaire de la GRC en indiquant à celui-ci ce qu'il devrait faire ou ne pas faire relativement à cette enquête interne.

M. Nunziata: Monsieur le Président, le solliciteur général préfère saper la confiance des Canadiens à l'égard de notre système de justice pénale. Il persiste dans son attitude scandaleuse et déplorable.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DONNER CERTAINS ORDRES À
LA GRC

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Le solliciteur général entend-il ordonner immédiatement à la GRC d'enquêter en profondeur sur les allégations du premier ministre Hatfield? Va-t-il lui ordonner d'interroger le premier ministre Hatfield lui-même?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Au député qui démontre encore une fois qu'il n'est pas suffisamment au fait de la question pour nous conseiller sur la conduite à tenir, je réponds non, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE

LA PIONEER TRUST—LES DIFFICULTÉS D'UN AGRICULTEUR À LA
RETRAITE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État (Finances). Pourrions-nous avoir un petit-peu de calme, monsieur le Président? Ma question porte sur la société Pioneer Trust que le gouvernement a laissé disparaître il y a quelques semaines. J'ai en main une lettre d'un agriculteur de la Saskatchewan à la retraite qui me signale qu'il a placé tous ses actifs dans deux certificats garantis, l'un pour six ans et l'autre pour sept ans. Il l'a fait sans hésitation, sachant que ces dépôts pouvaient être complètement assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada.

La ministre sait-elle que cet agriculteur à la retraite et peut-être des centaines de personnes comme lui perdront toutes leurs économies car la Pioneer Trust ne leur a pas signalé que la Société d'assurance-dépôts du Canada n'assurait les investissements de ce genre que pour cinq ans? Est-elle au courant et peut-elle nous dire quelle aide elle apportera à cet agriculteur à la retraite et à des centaines de Canadiens ordinaires comme lui qui ont perdu toutes leurs économies à cause de la Pioneer Trust?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, personne ne se préoccupe autant que moi des épargnants canadiens et notamment des agriculteurs à la retraite. Je suis au courant de la situation dont a parlé le

Questions orales

député. J'examine la législation et j'en discute avec mes collaborateurs. J'ai dit à maintes reprises au député que je suis en relation constante avec les autorités de la Saskatchewan. La Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada est très claire, mais je discute encore de la situation avec le gouvernement de la Saskatchewan.

M. Nystrom: Monsieur le Président, je ne veux pas de la sympathie de la ministre, mais bien des mesures concrètes.

LA LIMITE DE TEMPS FIXÉE EN CE QUI A TRAIT À L'ASSURANCE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec cet agriculteur au téléphone, hier. Il m'a dit alors que sa demande pour ces deux certificats garantis portait un timbre de la Société d'assurance-dépôts du Canada précisant que cet investissement était assuré.

La ministre compétente prétend avoir étudié le dossier. Peut-elle nous dire pourquoi la société Pioneer Trust a pu faire fi du règlement de la Société d'assurance-dépôts du Canada qui prévoit que les institutions membres doivent signaler clairement la limite de cinq ans en ce qui a trait aux garanties pour des investissements de ce genre. Pourquoi a-t-on permis à la société d'agir ainsi? Peut-elle également nous dire très clairement si oui ou non elle indemniserait ces victimes innocentes de la Pioneer Trust?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai déjà dit au député que j'examinais cette question avec le gouvernement de la Saskatchewan et mes collaborateurs. Je voudrais également signaler que l'une des premières mesures que j'ai prises en tant que ministre a été de charger un comité d'étudier les activités de la Société d'assurance-dépôts du Canada. Je partage les inquiétudes du député pour des gens comme son électeur.

* * *

LES OLYMPIQUES

LE COÛT DES JEUX D'HIVER DE 1988

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur et concerne les Jeux olympiques d'hiver qui auront lieu à Calgary en 1988. Le président du comité des Jeux a déclaré que ceux-ci ne coûteraient pas un sou aux contribuables. Le ministre peut-il garantir à la Chambre que ce sera effectivement le cas?

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, je puis assurer au député que les Canadiens n'auront pas à absorber le déficit de ces Jeux, car ceux-ci ne seront pas déficitaires. Comme l'a dit le président du Comité organisateur olympique, M. Frank King: «Si nous récoltons un milliard de dollars, nous dépenserons seulement un milliard de dollars que nous investirons dans les Jeux». J'approuve pareille attitude, car des Jeux plus importants et mieux organisés profiteront à la ville de Calgary et à